

Formation professionnelle : des milliards d'euros de droits individuels menacés

Alice Bouviala - 08/06/2021

Les faits Les actifs qui étaient déjà salariés avant 2014 ont jusqu'au 30 juin pour convertir leur droit individuel à la formation (DIF) dans leur compte personnel de formation (CPF). Après cette date, s'ils n'ont pas fait la bascule, des milliards d'euros de formation partiront en fumée.



À trois semaines de l'échéance, de nombreux salariés n'ont pas encore converti leur droit individuel à la formation (DIF) sur leur Compte personnel de formation (CPF). Si elles ne sont pas transférées avant le 30 juin, ces heures de formations disparaîtront. Dans le cadre du droit individuel à la formation, chaque salarié bénéficiait de 20 heures de formation par an financées par son employeur.

Avec le CPF, créé en 2014, la formation professionnelle change de logique : chaque année de travail crédite de 500 € le CPF, dans la limite d'un plafond de 5 000 €. Les employeurs ne s'en occupent plus. Les actifs doivent gérer eux-mêmes leur parcours de formation sur le site ou l'application Mon Compte Formation.

Pour ne pas perdre les heures de DIF, celles-ci doivent être converties dans le CPF. Pour opérer la bascule, il faut s'inscrire sur le site www.moncompteformation.gouv.fr ou l'application mobile du même nom, puis renseigner le nombre d'heures de DIF obtenue jusqu'en 2014, inscrites notamment sur le bulletin de salaire de décembre 2014. Une fois le solde indiqué et le justificatif chargé sur le site, chaque heure crédite le compte formation de 15 €.

Au moins 10 millions de personnes n'ont pas fait la bascule

Tant que l'on dispose du bulletin de salaire de décembre 2014, la procédure n'est « pas si compliquée », concède Angéline Barth, secrétaire confédérale de la CGT. Mais six ans après la création du CPF, l'information n'est toujours pas passée. Au total, depuis 2015, seulement 6,33 millions de compteurs DIF ont été convertis sur le site, reconnaît le ministère du travail.

À ce stade, combien reste-t-il en euros de DIF à reporter ? La question demeure en suspens. Le ministère déclarait le 22 octobre 2020 que seulement « un salarié sur quatre » avait reporté ses heures. Aujourd'hui, il affirme ne pas pouvoir donner de chiffre car il ne connaîtrait pas le nombre d'actifs concernés par le DIF. « C'est gros à avaler », juge Natanaël Wright, président de Wall Street English France. Avec son entreprise, il a commandé une étude Ipsos réalisée en mai, d'après laquelle un tiers des salariés seulement aurait fait la bascule.

12 milliards d'euros en balance

Aujourd'hui, sur les 16 millions de profils créés sur l'application CPF, 10 millions n'ont pas encore fait le transfert. Mais parmi eux, « beaucoup n'ont pas de droits à basculer », insiste le ministère du travail sans préciser dans quelles proportions. Parmi les bons élèves qui ont déjà converti leur DIF, le transfert leur a permis de créditer en moyenne 1 200 € sur leur compte formation, indique le ministère.

La somme qui pourrait être perdue à la fin du mois est donc conséquente. Si l'on ne prend en compte que les 10 millions d'inscrits sur la plateforme qui n'ont pas transféré leur DIF, cela pourrait représenter 12 milliards d'euros.

En y ajoutant tous les actifs non encore inscrits sur Mon Compte Formation, le manque à gagner pour la formation professionnelle pourrait être encore plus élevé. Natanaël Wright a fait ses propres calculs, faute de données officielles. Il compte 20 millions d'actifs ayant des heures de DIF, pour un total de 20 milliards d'euros à créditer sur les CPF avant la fin du mois...

« Énorme gaspillage »

« C'est un énorme gaspillage, fustige Angéline Barth, secrétaire confédérale de la CGT, la disparition des droits va représenter un énorme manque à gagner les salariés qui n'auront pas eu l'information au bon moment ». Pour la syndicaliste, « ce problème de communication est autant de la responsabilité du ministère du travail que des employeurs. »

Natanaël Wright se dit prêt à aller devant le Conseil Constitutionnel pour obtenir la préservation des heures du DIF. Comme la CFDT, il plaide pour un abandon de toute idée de date butoir : « si l'administration n'est pas capable de transférer informatiquement le DIF, ce n'est pas une raison pour que les salariés renoncent à leurs droits acquis! ».

En attendant, 7 000 salariés par jour font la démarche de convertir leur DIF dans le Compte Formation, indique le ministère. À ce rythme, il faudrait 1 428 jours pour que 10 millions de personnes fassent la bascule. À moins que l'approche de la date butoir permette un dernier coup d'accélérateur.